

10. ALIMENTATION

Deux collations et un repas complet sont servis tous les jours aux enfants. La collation du matin n'est pas un déjeuner et l'enfant doit avoir déjeuné avant d'arriver au CPE. Le menu est basé sur le Guide alimentaire canadien et il est affiché au tableau prévu à cet effet.

Le parent doit avertir la direction lorsque son enfant est soumis à un régime spécial ou a une allergie alimentaire, se référer à la politique alimentaire du CPE